SUPER CHAMPIONNAT DE LIGUE

CLAUSES SPECIFIQUES 2018

1MC. GENERALITES :

Tout organisateur d'épreuve de Moto-cross, Internationale ou Nationale, sera impérativement tenu d'organiser une ou plusieurs épreuves de Championnat de Ligue, tenant compte des modalités ci-après :

1 épreuve de Moto-cross : 1 épreuve de Championnat de Ligue.
2 épreuves de Moto-cross : 1 épreuve de Championnat de Ligue.

Ces données n'étant limitatives qu'en minimum ;(ne concernent pas les épreuves de PROMO-CROSS). Dérogation sera accordée aux organisateurs dont les épreuves comporteront soit une qualification ou une épreuve de classement aux différents Championnats de France, soit une Coupe des Régions, les Trophées de marques étant exclus.

Formule : Pour 2018, le Super championnat de ligue se déroulera sur une seule épreuve, inscrite au calendrier LMPC et se disputera à la fin des Championnats de ligue.
Le super Championnat sera obligatoire pour tous les pilotes répondant aux conditions ci-dessous énoncées. Ils seront tenus d'y participer.

2MC. CATEGORIES :

Catégories : SUPER CHAMPIONNAT DE LIGUE :

- **125**
- **MX2**
- **MX1**
- **Vétérans**

Coureurs admis :

Seront admis, les 12 premiers pilotes des championnats 125cc, MX2, MX1 + les 4 premiers vétérans. En cas d'absence d'un pilote, le pilote suivant au classement dans la même catégorie sera sélectionné.

3MC. INSCRIPTION :

Comment s'inscrire aux Super Championnats de ligue :

Les inscriptions se font sur le site engagesports.com

Le Montant de l'engagement pour chaque épreuve est de 33 € (21 € de droit d'engagement et 12 € de transpondeur).

Numéros de course :

Les numéros de course seront déterminés par la commission de moto-cross et valables pour toute la saison 2018.

Pour les engagements hors délai (rappel de la clôture des engagements 15 jours précédant l'épreuve)
Si à la date de clôture des engagements, le nombre de pilotes n'est pas atteint, la commission de moto-cross, fera appel aux pilotes suivant au classement.

Remboursement du règlement d'engagement pour non-participation à l'épreuve. Tout pilote engagé qui prévient de sa non participation (**par mail auprès du secrétariat de la ligue)** avant le jeudi précédent l'épreuve se verra restituer le remboursement de son engagement.
Après le jeudi précédent l'épreuve (**sauf pour raison de santé : dans ce cas fournir obligatoirement au secrétariat de la ligue un certificat médical dans un délai maximum de 24 heures qui suit l'épreuve)** n'aura aucun remboursement sur son engagement.

Rappel : tout pilote s'étant présenté au secrétariat pour contrôle de licence est considéré comme engagé et il est tenu de participer à l'épreuve, toute supercherie sera sanctionnée par une amende de 75 € et pourra être suivie d'une sanction administrative s'il y a récidive.
Cas particulier pour les pilotes engagés, mais participant à des qualifications de Championnat de France qui ont lieu aux mêmes dates que des épreuves de ligue, l'organisateur devra restituer les deux chèques (engagement + caution).

4MC. TECHNIQUE :

Présentation du livret technique est obligatoire à chaque épreuve et un seul par pilote.

Bruit :

Nouvelle norme du niveau sonore 112 db à 2 mètres maxi (au régime maxi) sera appliquée ou modifiée selon les prescriptions FFM du moment.
Le niveau sonore sera mesuré à chaque extrémité des tuyaux d'échappement.

Equipement :

Protection dorsale obligatoire (Normes : selon règlement FFM).
Dimension du guidon : entre 600 et 850 mm ; embouts protégés.
Chaque pilote devra être muni d'un EXTINCTEUR ABC 2 KILOS minimum.

Environnement :

Dans le parc coureur, l'utilisation d'un tapis environnementale ou d'un autre système efficace pour faire votre mécanique est obligatoire.
Les dimensions minimums sont de : 2 mètres x 1 mètre et devront être en matière absorbante (mini 3L/M2) et ne laisser passer aucun liquide.

5MC. EPREUVE :

A partir de 2018, les épreuves de Championnat de Ligue, se dérouleront dans les conditions définies ci-après :

Déroulement :

3 MANCHES DE 20 MINUTES + 1 TOUR

- Un essai libre de 15 minutes minimum

Entrainement obligatoire de 15 minutes réparti en 1 séance. Tout pilote qui n'aura pas effectué un minimum de 2 tours d'essais ne pourra pas être admis aussi bien aux épreuves de qualification qu'aux courses de classement.
La mise en grille sera effectuée suite au classement des différents championnats (1er 125, 1er MX2, 1er MX1, 1er Vétéran, etc…)

Dérogation : Après accord de la Direction de Course, sous le contrôle du Commissaire Technique, un coureur sera autorisé, à changer de machine entre deux manches, mais en aucun cas en cours de manche.

Procédure de mise en place dans le parc d'attente : Jusqu'à H moins 5min : Les machines seront placées moteur arrêté dans le box qui leur a été réservé en fonction du classement championnat. H moins 5mn : **Le parc d'attente sera définitivement fermé lorsque la procédure de départ sera lancée**. Les pilotes qui arriveront après la fermeture seront autorisés à prendre le départ sur décision du Directeur de Course.

Procédure de mise en grille et de départ : Le responsable du parc d'attente fera mettre les moteurs en marche.
Il fera sortir les pilotes du parc d'attente dans l'ordre de leur classement.
Lorsque la première moto quittera le parc d'attente, le processus de départ ne pourra plus être arrêté.

A l'arrivée de la 3ème manche des catégories, les 5 premières machines de chaque manche seront mises en parc fermé pendant 15 minutes.

Arrêt de la course : si l'arrêt à lieu après 50 % du temps imparti, le classement sera effectué sur le tour précédant l'arrêt.

6MC. CLASSEMENTS :

Pour chaque manche de classement et pour chaque catégorie, les points seront attribués suivant le barème défini Article 8 (Clauses Générales).

1er……. 25pts	6ème…… 15pts	11ème……10pts	16ème…… 5pts
2ème…... 22pts	7ème…... 14pts	12ème…… 9pts	17ème…… 4pts
3ème…... 20pts	8ème…… 13pts	13ème…… 8pts	18ème…… 3pts
4ème…... 18pts	9ème…… 12pts	14ème…… 7pts	19ème…… 2pts
5ème…... 16pts	10ème…… 11pts	15ème…… 6pts	20ème……. 1pt

Pour le classement du Super Championnat de Ligue les points seront attribués selon le barème défini Article 8 MC (Clauses Générales).
Les points acquis dans la manche du Super Championnat de Ligue seront additionnés à chaque pilote au classement de son Championnat de ligue respectif.

À l'issu de cette épreuve un **SUPER CHAMPION SERA TITRE.**

Ne sera pas classé le pilote qui :

- N'a pas franchi la ligne d'arrivée dans les 5 min qui suivent l'arrivée du vainqueur.
- N'a pas accompli les 75 % de la manche.

Bonus championnat de France ou d'Europe : **Tout pilote participant à une épreuve de Championnat ou trophée de France de moto cross solo, se déroulant le même jour qu'une épreuve de Championnat de ligue, marquera un nombre de points correspondant au barème suivant la place obtenue à ce Championnat ou trophée et se verra attribuer un bonus de 5 points par manche sans dépasser un maximum de 25 points par manche. Pour la 3ème manche, le pilote marquera le nombre de points moyen attribué lors des 2 manches précédentes (bonus inclus).**

Pour bénéficier de ce bonus : Les pilotes concernés devront obligatoirement s'être qualifié, avoir pris le départ de la manche pour pouvoir obtenir ce bonus et s'être inscrits à l'épreuve de Championnat de ligue dans les délais.
(Fournir justificatif impératif de participation au Championnat de France ou d'Europe, au président de la commission de moto cross ou son délégué de Championnat)

Ne pourront pas bénéficier de ce bonus : Lorsque q'une épreuve de Championnat de ligue aura lieu, la veille ou le lendemain d'une épreuve de Championnat de France ou Europe et si la distance n'est pas supérieur à 400 km entre les deux épreuves (Sauf si le pilote à l'obligation d'être présent la veille de l'épreuve).

En fin d'année seront récompensés distinctement le Super Champion et le Vice-Super Champion.

7MC. PRIX :

L'organisateur devra prévoir des récompenses au moins pour les 3 premiers.
La présence des pilotes à la remise des prix est obligatoire, la récompense ne pourra être récupérée en aucun cas par une autre personne.

8MC. SPONSORING :

Dans le but de promouvoir les Championnats, la Ligue se réserve le droit d'imposer ses partenaires sur la moto ou l'équipement.

COULEURS DES PLAQUES ET DES NUMEROS

Moto-cross et Super-cross

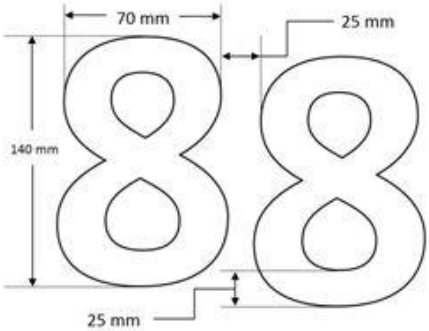

Mini-cross 65 & 85	Plaques Bleues / Numéros Blancs
85cc	Plaques Blanches / Numéros Noirs
125cc	Plaques Noires / Numéros Blancs
Classe 2	Plaques Noires / Numéros Blancs
Classe 3	Plaques Blanches / Numéros Noirs
Classe 4	Plaques Blanches / Numéros Noirs
Side-car	Plaques Jaunes / Numéros Noirs
Quads	Plaques Vertes / Numéros Blancs

Plaques et numéros - Dimension des plaques Moto-cross et Super-cross

Classe :

Il est précisé que les limites de cylindrées s'établissent comme suit :

Classes	2 Temps		4 Temps	
	Minimum	Maximum	Minimum	Maximum
Classe 1	de 66 jusqu'à 85cc			
Classe 2	100cc	125cc	175cc	250cc
Classe 3	175cc	250cc	290cc	450cc
Classe 4	350cc	500cc	475cc	650cc
Side-car	350cc	750cc		1000cc
Quads	de 125cc 2 temps jusqu'à 750cc			